



## Les familles monoparentales – conscientes de leur valeur. Par amour pour les enfants.

La FSFM a, aussi en 2011, représenté les intérêts des familles monoparentales par un travail de réseautage, de sensibilisation, d'information et de conseil, et de lutte contre les discriminations. Elle s'est engagée avec détermination pour que les enfants de parents séparés soient mieux protégés contre la pauvreté et les conflits parentaux destructeurs dans le cadre des révisions en cours de l'autorité parentale et de l'entretien de l'enfant.

Une fois de plus, le coaching et le conseil spécialisés se sont avérés essentiels pour l'activité de la Fédération. Ils offrent aux parents seuls, qui en ont le plus grand besoin, le soutien et l'information ciblée adaptés à leur situation spécifique. Car l'imbroglio juridique marque encore plus la vie des parents seuls que celle des autres familles et les mets face à des obstacles pratiquement infranchissables. En outre, l'offre de conseil de la FSFM fournit une vision des besoins concrets et des problèmes des familles monoparentales indispensable à un travail de sensibilisation et de lobbying. **Afin que les parents puissent veiller sur leurs enfants et s'engager en leur faveur en étant conscients de leur propre valeur et dans la sécurité.**

*Monique Gerber, Présidente centrale*

**Notre vision: Être parent seul devient facile.  
 Les enfants d'abord.**

# Rapport d'activité

**Les services de conseil et de coaching** de la FSFM ont encore pris plus d'importance. L'année dernière, l'offre a été utilisée par plus de 340 parents seuls pour près de 600 heures (2010: 250 parents seuls, 400 heures). Dans la majorité des cas il s'agissait de **questions juridiques**: Les conseillères ont procuré des renseignements juridiques, transmis des connaissances de droit et fourni des adresses. Elles ont aussi rédigé des plaintes pénales, des réponses à des plaintes, des prises de position et demandes. Les contacts avec les **autorités** ont été le sujet de nombreux entretiens de conseil. Dans quelques cas des réductions d'impôts ont pu être obtenues.

Le besoin de soutien dans la recherche d'**aides financières** a également été élevé en 2011. Près des deux tiers des demandes concernaient des bourses d'études, un tiers des cas de détresse générale. Nos demandes à des fonds privés et fondations ont été couronnées de succès dans 18 cas sur 23. Quatre des cinq refus étaient motivés par l'épuisement des moyens financiers des fondations. L'année dernière, nous avons constaté une augmentation des demandes de financement de cycles privés de formations pour jeunes gens souffrant de handicaps, qui n'ont par conséquent que peu de chances d'accéder à une activité professionnelle dans le circuit usuel.

**Les contributions d'entretien pour les enfants** ont provoqué le plus grand nombre de questions, à raison de la moitié pour un début dans la monoparentalité et l'autre de diminution des pensions. Les consultations ont montré que les bureaux d'avance et de recouvrement sur pensions alimentaires motivaient et conseillaient les parents débiteurs – le plus souvent les pères – vers une baisse des pensions. Par contre, les mères seules hésitaient à demander une augmentation des pensions en cas de changement de situation, même si la situation juridique le justifiait. Le renoncement était à chaque fois dû à la peur de détériorer la relation des enfants avec leur père. De nombreuses mères en outre n'étaient pas conscientes des frais effectifs occasionnés par les enfants.

Les questions relatives à des problèmes concernant la **relation personnelle** ont été de plus en plus fréquentes et complexes l'année dernière. En cas de violence et de problèmes psychiques des parents ayant droit au contact, le service de conseil s'est révélé positif pour les enfants concernés, particulièrement quand l'autorité tutélaire

mettait le droit du père au contact personnel avant la protection de l'enfant. La déclaration «Je me suis fait conseiller par la FSFM» a régulièrement permis d'ouvrir les portes dans le contact avec les autorités. Dans 15 cas, une aide a été apportée pour la formulation de propositions pour une relation personnelle adaptée. Toutes les propositions ont été acceptées par le père, resp. par l'autorité tutélaire ou le tribunal. Par contre il n'a pas été possible d'obtenir un soutien dans les cas où le parent détenant le droit de visite n'a pas respecté l'accord et négligeait le droit de l'enfant à la relation personnelle.

L'activité de coaching et de conseil de la FSFM fait partie intégrante du **contrat de prestations** entre la Confédération et Pro Familia Suisse, auquel sont affiliées les organisations de la famille de Suisse. Le thème porteur de la période de contrat 2011-13 est le renforcement des compétences parentales, qui a été le sujet d'un congrès commun.

Dans le domaine du **réseautage, des Public Affairs et du travail avec les médias**, l'accent a été mis sur la révision de l'autorité parentale et sur l'introduction dans le droit fédéral d'un revenu minimum, de la hauteur de la rente simple maximale d'orphelin, pour chaque enfant de parents séparés. A cet effet, l'Assemblée des délégué-e-s de la FSFM, du 28 mai, a approuvé une **résolution «Empêcher la pauvreté des enfants!** La Fédération suisse des familles monoparentales FSFM revendique l'introduction immédiate dans le droit fédéral d'un montant minimum d'entretien pour les enfants de parents vivant séparés». La FSFM a participé à la table ronde du 15 avril organisée par la Conseillère fédérale Sommaruga «Autorité parentale conjointe – au centre l'enfant» et s'est engagée pour que les enfants soient efficacement protégés de la pauvreté et des conflits récurrents entre les parents. Le projet de loi publié en novembre par le Conseil fédéral met bien l'enfant au centre des préoccupations, mais doit encore être amélioré pour la protection de l'enfant.

L'Assemblée des délégué-e-s a pris congé, après de longues années d'activité, de son Président **Roland Lüthi** et a nommé **Monique Gerber** pour lui succéder.

*Anna Hausherr, Secrétaire centrale*

# Bilan et compte d'exploitation 2011

Bilan au 31 décembre	2011 CHF	2010 CHF
<b>Actifs</b>		
Actifs circulants	169'367.82	195'159.12
Actifs immobilisés	8'217.00	10'842.00
<b>Total Actifs</b>	<b>177'584.82</b>	<b>205'641.12</b>
<b>Passifs</b>		
Créanciers / Passifs transitoires	63'899.15	8'395.10
Prêts	5'000.00	1'000.00
Réserve investissements + projets	13'128.75	86'600.00
<b>Total capital des fonds</b>	<b>82'027.90</b>	<b>18'470.10</b>
Total capital de l'organisation	91'175.92	88'936.51
Résultat annuel après attributions	2'201.00	2'239.41
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>93'376.92</b>	<b>91'175.92</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>177'584.82</b>	<b>205'641.12</b>

Compte d'exploitation	2011 CHF	2010 CHF
<b>Produits</b>		
Cotisations des membres	16'463.50	14'061.00
Dons	453'878.60	420'807.73
Subvention fédérale	126'750.00	120'000.00
Résultat financier, produit des prestations, services et ventes de matériel	55'108.75	58'650.50
<b>Total Produits</b>	<b>652'200.85</b>	<b>612'885.03</b>
<b>Charges</b>		
Campagnes de collecte de dons	139'447.56	122'877.95
Charges de personnel y c. prestations sociales	309'384.10	269'479.40
Prestations du Comité central	50'000.00	50'000.00
Frais généraux et amortissements	138'039.44	153'023.62
Total Charges	636'871.10	595'379.82
Résultat annuel avant attributions	15'329.75	18'139.41
Attributions investissements + projets	13'128.75	15'900.00
<b>Résultat annuel après attributions</b>	<b>2'201.00</b>	<b>2'239.41</b>

Charges selon activités	2011 CHF	2010 CHF
Projets: Services	239'442.41	201'653.15
Projets: Recherche de fonds et RP	24'846.16	18'306.30
Projets: Administration	23'468.20	22'699.75
Projets: Gestion et développement de la Fédération	84'379.78	0.00
Prélèvements frais généraux et d'infrastructure des projets	56'098.49	0.00
<b>Total Projets</b>	<b>428'235.04</b>	<b>242'659.20</b>
Campagnes de collecte de dons	139'447.56	122'877.95
Gestion et développement de la Fédération	19'188.50	179'842.67
Prestations du Comité central	50'000.00	50'000.00
<b>Total</b>	<b>636'871.10</b>	<b>595'379.82</b>

**Nos services 2011:** Publications et site internet; coaching, conseil et formation pour familles monoparentales; community building - coordination à l'interne; public affairs - lobbying, relations publiques et travail avec les médias; contrat de prestations des organisations familiales: Conseil, autres projets.

**Projets:** Charges de personnel, prestations sociales incluses, frais généraux et infrastructure.

**Gestion et développement de la Fédération:** Charges de personnel et prestations sociales, frais généraux, infrastructure et amortissements, assemblée des délégué-e-s.

	Dons et attributions à nos fonds		Montants à charge de nos fonds	
	2011 CHF	2010 CHF	2011 CHF	2010 CHF
<b>Fonds d'aide</b>	17'000.85	24'304.15	-20'055.00	-23'165.00
<b>Fonds de projets</b>	0.00	30'900.00	-13'235.95	-31'1450.20

**Fonds d'aide:** Fonds de bourses pour enfants de familles monoparentales, parents seuls et aide en cas de détresse; fonds Laura B. - aide à des familles monoparentales avec enfants malades.

**Nos fonds de projets:** Premier conseil Efafon.

## Rapport de révision:

Les comptes annuels ont été révisés le 12 mars 2012 par la BRT AG à Burgdorf, selon les prescriptions légales et les standards de la ZEW0, et attestés conformes. Les comptes annuels correspondent aux normes relatives à la présentation des comptes en vigueur (Swiss GAAP RPC).

Les comptes et le rapport de révision complets avec annexe, ainsi que le rapport annuel, présentés à l'Assemblée des délégué-e-s du 21 avril 2012 peuvent être obtenus sur [www.famillemonoparentale.ch](http://www.famillemonoparentale.ch) ou auprès du Secrétaire central de la FSFM: [info@svamv.ch](mailto:info@svamv.ch) ou au No de téléphone 031 351 77 71.

## Désirez-vous en savoir plus?

[www.famillemonoparentale.ch](http://www.famillemonoparentale.ch)

informations pour et sur les familles monoparentales

[www.vision4you.ch](http://www.vision4you.ch)

pour les parents seuls et spécialistes en orientation professionnelle.

## Publications de la FSFM

- Parents seuls avec la sécurité de l'emploi
- Un bébé hors mariage - Informations juridiques
- Vos enfants ne reçoivent pas leurs pensions alimentaires - que faire?

## Qui sommes-nous, que faisons-nous

Elever seul ses enfants devient facile. Les enfants d'abord: La Fédération suisse des familles monoparentales FSFM s'engage par un service de conseil et soutien en faveur des parents seuls et de leurs enfants. A cela s'ajoute un travail d'information, de réseautage et de lobbying afin d'améliorer la situation des familles monoparentales.

**C'est avec plaisir que nous vous informons personnellement: [info@svamv.ch](mailto:info@svamv.ch) ou tél. 031 351 77 71**

**Pour pouvoir aider, nous avons besoin de votre aide.  
Pour vos dons: CCP 90-16461-6, 3006 Berne.  
Un cordial merci!**

**Nos très sincères remerciements** s'adressent à:

- l'Office fédéral des assurances sociales et à la Confédération ainsi qu'à Pro Familia Suisse PFS pour l'importante subvention, et aux associations suisses des familles PFS, Fédération suisse pour la formation des parents, Fédération suisse d'école des parents (Schule & Elternhaus S+E), la Fédération spécialisée suisse de conseil aux mères et pères (Fachverband Mütter- und Väterberatung) et l'Association suisse des organisations de parents (Schweiz. Vereinigung der Elternorganisationen SVEO), qui collaborent avec nous dans le cadre du Contrat de prestations lié à la subvention fédérale,
- à l'Association EinElternForum et ses membres actifs Caritas, les Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure (domaine de la diaconie sociale/couple, partenariat, famille) et à l'Association frabina, toutes à Berne, avec lesquelles nous publions le journal EinElternForum et réalisons le week-end de séminaire pour familles monoparentales,
- à tous nos fidèles donateurs et donatrices, nos membres engagés et les nombreuses personnes et organisations qui soutiennent la cause des familles monoparentales.



Monique Gerber  
Présidente centrale FSFM



Anna Hausherr  
Secrétaire centrale FSFM

## Perspectives

### Le bien de l'enfant est déterminant

C'est ce qu'exige la Convention pour les droits de l'enfant, tout comme le principe dans notre code civil pour la réglementation des besoins de l'enfant. **Souvent cependant on en reste aux déclarations d'intentions.** Souvent aussi les droits de l'enfant sont confondus avec le droit à l'enfant et on se dispute régulièrement sur ce qu'est en fait le bien de l'enfant.

**Et justement, pour cette raison, les enfants de parents vivant séparés sont constamment exposés à de graves discriminations:** De nombreuses familles monoparentales subissent un manque financier récurrent, parce que les parents seuls sont totalement abandonnés sur l'entretien des enfants – en fait par la législation. Ils sont obligés de cumuler la tâche professionnelle à la tâche domestique et, en même temps, ils n'ont pas accès à une garde des enfants accessible financièrement, dans leur proche environnement. Les conséquences en sont lourdes pour les enfants. Beaucoup plus que les autres, ils grandissent dans la pauvreté, dépendants de l'aide sociale, et ils ont de moins bonnes chances d'avenir.

**Si on se met à la place des enfants, on comprend clairement ce dont ils ont besoin:** Les enfants ont besoin de temps et d'attention. Ils ont besoin de sécurité financière et de conditions stables dans lesquelles ils puissent grandir. Ils ont besoin de relations porteuses et en même temps de protection contre les dissensions destructrices au sein de la famille, et les mauvais traitements de toute sorte.

Les révisions en cours du droit d'entretien et de l'autorité parentale, et les avancées pour une meilleure aide aux pensions alimentaires offrent la **chance d'améliorer durablement la situation des enfants de parents vivant séparés.** La FSFM poursuit son engagement afin que les nouvelles réglementations des droits soient équitables à l'égard des enfants. Et elle s'engage pour que le bien de l'enfant ne soit pas exposé à la création de nouveaux risques. Plus de détails sur [www.famillemonoparentale.ch](http://www.famillemonoparentale.ch).

### Impressum :

Adresse de contact, éditeur: SVAMV-FSFM, Case postale 334, 3000 Berne 6, Tél. 031 351 77 71, CCP: 90-16461-6  
[info@svamv.ch](mailto:info@svamv.ch), [www.svamv-fsfm.ch](http://www.svamv-fsfm.ch), [www.famillemonoparentale.ch](http://www.famillemonoparentale.ch)

Rédaction: Anna Hausherr, Traduction: Denise Mages

Layout: Beatrix Nicolai

Photo page 1: Madeleine Renner (EinElternForum)